

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU GERS

**COMMUNE de MIRANDE**

**EXTRAIT  
 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 10 Avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 Avril à 20 h, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 28 Mars 2025, sous la présidence de Monsieur Patrick FANTON, Maire.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nbre de suffrages exprimés
23	17	Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0

**ETAIENT PRESENTS** : MM. FANTON, DARROUX, FORMENT, Mme LUBAS, M. CORTADE, Mme DUBOSQ, M. IGLESIAS, Mme PICCIN, MM. FORGUES, VIDAL, LARAN, Mmes ABADIE, CHARLIER, M. PUGNETTI, Mme TROUETTE, M. DOREY, Mme GROSJEAN.

Acte rendu exécutoire après
Transmission au contrôle d'égalité
Publication

**ETAIENT ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION** : Mme CHABBERT à Mme DUBOSQ, Mme DAL LAGO à Mme TROUETTE.

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES** : M. BARBARA, MMES LASSALLE, GABARROT, MENDES.

M. Thierry VIDAL est désigné secrétaire de séance.

**2025-03-06B : BUDGET PRINCIPAL : ATTRIBUTION ET VERSEMENT DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2025.**

Monsieur Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal, les différentes demandes de subventions pour l'année 2025, présentées par les associations et examinées par la Commission des sports et associations.

Il est rappelé aux membres du Conseil Municipal que ces dossiers ont été examinés conformément au cahier des charges élaboré par les membres de la Commission et transmis à chaque association avec le dossier-type de demande de subvention.

Les membres de la Commission des sports et associations proposent d'attribuer et de verser, sur le budget principal de la commune, une subvention aux associations suivantes :

NOM de l'ASSOCIATION	Proposition Subventions 2025
ADPC32 Mirande	200,00 €
Amicale des employés municipaux	1 950,00 €
Association Mirande Informatique	250,00 €
Archerie Mirandaise	200,00 €
Basket Club Mirandais	800,00 €
Club Mirandais de Canoë Kayak	800,00 €
Comité des fêtes	11 350,00 €
Les Bals Mirandais	1 500,00 €
CPIE Gascogne Nature Environnement	250,00 €
Football Club Mirande	6 000,00 €
Génération Mouvement pour tous	100,00 €
Harkis Occitanie Mémoires	200,00 €
Yoseikan Budo	400,00 €
Jeunes Toujours	200,00 €
LACAM Anciens Combattants	250,00 €
LANACR Anciens combattants	250,00 €
LEPA	500,00 €
Pelotari Club Mirandais	450,00 €
Pétanque Amicale Mirandaise	500,00 €
Prévention routière	200,00 €
Restaurant du cœur	500,00 €
Société de chasse Diane du Mirandais	200,00 €
Secours Catholique	500,00 €
Société de pêche La Fraternelle	500,00 €
VMEH 32 Section Mirande	200,00 €

Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le

ID : 032-213202567-20250410-DCM\_25\_03\_06B-DE

SLOW

Il est précisé que pour les associations à but évènementiel, les versements des subventions seront conditionnés à la tenue des manifestations programmées.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- décide d'attribuer et de verser une subvention aux associations comme indiqué ci-dessus, sous réserve de la tenue des manifestations programmées pour les associations à but évènementiel.
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2025 de la Commune de Mirande
- donne pouvoir à Monsieur Le Maire pour la mise en œuvre de cette décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU, 50 Cours Lyautey – Villa Noullobos dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Secrétaire,  
Thierry VIDAL

Extrait certifié conforme.

Fait à MIRANDE, le 11 Avril 2025

Le Maire,  
Patrick FANTON

